



Zoom sur la ZAC du Moulinet

**LEGENDE :**

- Limite du territoire communal d'Ault

**Contexte Natura 2000**

- Périimètre global des sites Natura 2000
- - - Périimètre indicatif de bande tampon de 300m

**Principaux éléments du PLU**

- Secteur à usage d'habitation de la ZAC du Moulinet (projet) - zone UB
- ▨ Secteur destiné aux équipements d'intérêt collectif, ainsi qu'aux hébergements hôteliers de la ZAC du Moulinet (projet) - zone UCt
- Secteur destiné aux équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics, ainsi qu'aux hébergements touristiques (camping) - zone UCt Vocation ne figurant pas au PADD
- ▨ Secteur caractérisé par la présence de services et activités - zone UF
- ▨ Secteur annoncé "A recomposer" dans le PAAD Urbanisme, ne comprenant pas de zonage ou de prescription spécifique dans le Plan de zonage

**Analyse des mesures collectives intégrées**

- Secteur à vocation agricole (A) affiché au Plan de zonage sur le secteur de développement urbain envisagé au PADD
- Secteur à vocation naturelle (N) dans la ZAC du Moulinet
- Secteur à vocation naturelle (N) dans l'axe de la "Cavée verte" et du corridor biologique confortant les orientations du PADD
- Espace boisé classé dans l'axe du corridor biologique, confortant les orientations du PADD
- Secteur à vocation naturelle (NI) sur la frange du littoral, dans l'axe du corridor biologique et en bordure du site Natura 2000

**Mesures correctives proposées**

- ✱ Station floristique remarquable à Petite Cuscute, affichée "Très rare" en Picardie, annoncée "A préserver" dans l'Etude d'impact de Création de ZAC. Élément à afficher dans les prescriptions de zonage.
- ✱ Maintien et confortement des talus et des haies dans les vauzeuses. Remplacement des haies par des éléments au moins équivalents au point de vue hydraulique pour lutter contre le ruissellement et l'érosion, à afficher à l'article 13 des zones N et A.
- ★ Ouvrages hydrauliques pour la gestion des ruissellements et la limitation de l'érosion, annoncés au PADD, méritant une emprise réservée.
- ★ Secteur nécessitant des emprises réservées pour la réalisation des aménagements hydrauliques prévus dans l'étude "Maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols"
- Secteur nécessitant des emprises réservées pour la réalisation des aménagements hydrauliques destinés à la gestion des ruissellements et à limiter l'érosion.